

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 42 (1952)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1952

La séance annuelle de la Commission eut lieu le 19 janvier. A cette occasion nous avons eu le plaisir de saluer un représentant de la Société d'art public du canton de Fribourg, en la personne de son président, M. Jacques Remy, avocat.

Zoologie

La séance ordinaire de la Commission consultative de la chasse pour le canton de Fribourg a été tenue le 30 juin. On y discute chaque fois de la durée de la chasse, également du nombre de chamois et de chevreuils à tirer, nombre que les chasseurs voudraient plus grand, et que le Département et les organisations de protection aimeraient plutôt restreindre en vue de maintenir une quantité suffisante de ce gibier pour peupler nos campagnes et nos Alpes. Finalement, on a admis qu'un chasseur pouvait tirer trois chamois et, au choix, deux chevreuils ou une chevrette.

Votre représentant a demandé au chef du Département militaire, des Forêts et des Vignes, de bien vouloir intervenir auprès du Département militaire fédéral, afin que les tirs d'artillerie, d'armes d'infanterie lourdes et de DCA soient limités au strict minimum, de manière à préserver encore quelques-unes de nos régions alpestres restées sauvages de ces exercices qui dérangent et importunent beaucoup le gibier.

Une démarche de ce genre a été faite aussi auprès du commandant d'une école de recrues de Colombier qui annonçait des tirs dans le Breccaschlund. Le commandant nous a assuré que le territoire de la réserve cantonale serait entièrement respecté.

Aigles : Selon les rapports des gardes-chasses on n'a observé que trois aigles sur le territoire du canton ; aucune aire occupée n'est connue. Les dégâts commis par les aigles et remboursés se montent à 420 fr.

Le braconnage d'un aigle, fin 1952, en dessus de Plasselb, diminue d'une manière sensible le nombre de nos aigles dont la disparition totale sera certaine sans une protection très efficace.

Flore

Par suite d'un hiver assez rigoureux en 1952, les chatons des saules sont sortis plus tard qu'en 1951, ce qui en a retardé la vente. Celle-ci est exercée par quelques personnes en possession d'un permis du Département des forêts. Il faut y ajouter quelques autres qui ne veulent pas se conformer à cette formalité. Mais la surveillance régulière du marché à Fribourg, par notre secrétaire, commence à produire ses effets, car nous ne tolérons plus aucune vente sans permis.

Quant aux plantes alpines protégées, on en voit encore trop souvent de gros bouquets exposés dans les vitrines ou sur la table d'un café en ville comme à la campagne. La même remarque est à faire au sujet des chatons de saules. Nous allons continuer la lutte pour former l'opinion publique et l'engager à respecter les arrêtés de protection des plantes.

Le 17 mai, une annonce a paru dans *La Gruyère*, par laquelle un Vaudois demandait à acheter n'importe quelle quantité d'edelweiss, en Gruyère. Cette vente étant interdite par la loi, nous avons réagi énergiquement. Nous avons écrit à la Commission vaudoise pour la protection de la nature, lui transmettant le dossier pour une enquête auprès de l'annonceur, démarche qui a eu un succès complet, de sorte que l'amateur en question a renoncé entièrement à ce commerce. Un article dans *La Gruyère*, préparé par notre Commission, a également mis en garde le public contre ce commerce illicite qui risque d'appauvrir la flore si renommée de la Gruyère. La préfecture de Bulle a pareillement été rendue attentive à l'illégalité de ce trafic.

Rapport des préfectures: Un rapport de police a été dressé en Gruyère au sujet de la cueillette trop abondante de plantes protégées. Dans les autres districts, malgré la surveillance de la police, aucun rapport n'a été fait. Dans le district de la Veveyse, le contrôle est assez sévère, car de nombreux sacs de touristes furent contrôlés.

Réserves

Cheyres-Font: Pour empêcher les incendies de roseaux que pourraient causer en hiver les machines à vapeur des CFF, circulant une fois par jour, l'ingénieur de la voie nous demande de couper une bande de 10 m. de roseaux de chaque côté de la voie ferrée. Nous avons prié nos gardiens de la réserve de faire le nécessaire à ce sujet.

Cette réserve a été très peuplée en oiseaux rares, échassiers, canards et limicoles, surtout au moment du passage d'automne. Les hérons pourprés, bien qu'ils n'aient pas niché dans la réserve, sont souvent observés lors de la recherche de nourriture dans la région des roseaux. Les grands harles ont fait plusieurs nichées en élevant 42 jeunes. Un ornithologue très dévoué surveille le mouvement des oiseaux dans cette réserve et en dresse la liste.

Le 30 septembre, la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage s'est réunie en séance à Estavayer-le-Lac. Le lendemain, M. Jungo, inspecteur cantonal des forêts, chargé par notre Commission, a conduit les membres de cette Commission dans notre réserve de Cheyres.

Sites

Rives de nos lacs : La Société des amis du Lac Noir a préparé un projet de règlement pour la protection des rives du lac, et nous l'a soumis à titre consultatif. Nous avons demandé quelques modifications nous paraissant utiles. L'opposition d'un seul propriétaire a empêché de le mettre en vigueur. Cela prouve une fois de plus que, sans l'intervention de l'Etat, nous ne réussirons jamais à protéger efficacement les rives de nos lacs menacées par l'envahissement des constructions cadrant peu ou mal avec le paysage.

Au printemps, notre Commission a été alertée par la nouvelle que la plage d'Estavayer-le-Lac avait été vendue, avec tout le terrain attenant, à un particulier, M. Kruse, de La Chaux-de-Fonds. Ce propriétaire envisage de vendre des parcelles pour y construire des maisons de week-end, et prévoit différentes transformations de ces lieux enchanteurs. Cependant, par l'acte de vente, il est tenu de continuer l'exploitation de la plage. D'entente avec la Société d'art public du canton, nous avons fait une enquête sur place pour nous rendre compte du danger que courait cette belle région dont la plage est connue comme l'une des plus accueillantes de nos lacs du plateau. Nous avons demandé à la ville d'Estavayer de ne permettre que des constructions de maisons en harmonie naturelle avec le paysage et de ne tolérer aucune atteinte à l'aspect du site par des défrichements de bosquets ornant la plage. Les môle en béton en bordure du lac ne doivent pas être autorisés.

La presse du canton et du dehors s'est aussi émue de l'affaire, et l'opinion publique a ainsi été alertée au sujet du danger que courait un des plus beaux coins du canton, apprécié par de nombreux touristes et les baigneurs en été. Nous croyons que les Staviacois, voyant l'importance qu'on accorde partout à leur magnifique plage, sont bien décidés à ne tolérer aucune atteinte à ce site, sans toutefois qu'il leur soit possible d'empêcher des constructions raisonnables. Nous suivons toujours cette affaire avec grande vigilance.

Cours de la Sarine : Donnant suite aux désirs exprimés depuis des années déjà par la Société de développement de Fribourg et aux vœux de toute la population, les EEF ont mis en service au mois de mai 1952 une turbine à la Maigrauge, qui permet d'assurer un minimum d'eau dans le lit de la Sarine, entre le barrage de la Maigrauge et l'usine de l'Oelberg. Ainsi, le lit de la Sarine à travers la ville ne sera plus jamais entièrement à sec, comme ce fut souvent le cas après la création de cette usine.

Le représentant des sociétés de pêche du canton, M. Nicolet, nous avait rendus attentifs, lors de la séance de la Commission, au fait que les EEF avait un jour mis à sec, pendant quelques heures, *le lit de la Sarine*, en dessous de

Fribourg, occasionnant ainsi la mort de nombreux poissons. Nous avons écrit aux EEF à ce sujet.

Notre Commission a dû s'occuper deux fois de *projets de construction de lignes à haute tension* à travers notre canton. L'hiver passé déjà, la ville de Morat a protesté contre le projet d'une ligne de l'EOS, allant de Romanel à Galmiz, qui passerait au sud de la ville de Morat, au pied de la célèbre colline appelée « Bois Domingue ». Elle demanda de la faire passer plus au sud, vers Courgevaux ou Villars-les-Moines, où elle ne serait pas visible depuis Morat. Notre Commission a été saisie de cette affaire par le Département des Travaux publics. Une vision locale a permis de se rendre compte de l'effet que produirait cette ligne, vue de Morat et du haut du « Bois Domingue », lieu historique où campa Charles le Téméraire et où se fait annuellement le tir historique de Morat. Notre opinion serait de faire passer cette ligne au sud du Bois Domingue, vers Courgevaux, si toutefois ce projet était réalisable du point de vue technique et financier.

Si, par contre, ce déplacement se révélait être trop coûteux et se heurte à d'autres oppositions, nous avons préconisé de faire passer ces lignes tout au bas de la colline du « Bois Domingue », en plaçant les pylônes de telle manière qu'on ne les voie pas dans l'échancrure formée par la forêt. Ainsi, la vue de la ville médiévale de Morat depuis le sommet de la colline ne serait guère gênée, car on ne verrait les câbles que lorsque le soleil les fait briller, effet qui s'atténue avec les années. Une décision n'est pas encore intervenue à ce sujet.

En été, la Société d'art public nous a nanti d'un projet de ligne à haute tension des Bernische Kraftwerke, qui est prévu de Riddes (Valais), par le col du Sanetsch, à Gstaad-Abländschen-Bellegarde-Col des Neuschels-Riggisalp-Zollhaus-Planfayon-Mühleberg (Berne). Les BKW ont invité nos deux organisations à une vision locale le 17 juillet. Nous sommes allés sur la route du Bruch pour étudier le tracé projeté de la ligne dans la région de Bellegarde et des Gastlosen, puis à la Riggisalp pour nous rendre compte de l'effet produit par les pylônes dans cette région d'une grandeur et d'une beauté sauvages. Pour la région de Bellegarde, nous avons pu proposer une modification du tracé qui ménagerait le paysage et le village de Bellegarde. Quant au pylône à placer au col des Neuschels et à celui qui serait tout en haut de la Riggisalp, près du terminus du monte-pente et du télésiège du Lac Noir, nous avons dû constater que ces deux pylônes enlaidiront définitivement le paysage et ne pourront se dissimuler dans le terrain. Les BKW proposent le camouflage des pylônes au moyen d'une couleur verte, ce qui les rend moins visibles. Il n'y a que les pylônes placés sur le col qui resteront visibles à grande distance. Nous avons demandé aux BKW d'étudier un autre tracé de la conduite, par le Simmenthal et un col moins fréquenté par les touristes que celui des Neuschels, pour descendre ensuite vers Zollhaus. Nous savons que toutes les organisations touristiques, le Club alpin et les habitants de la région lésée avec les autorités compétentes ont aussi élevé des protestations assez vives. Nous avons appris quelques semaines plus tard que, du point de vue technique et financier, le tracé par le col des Neuschels est de beaucoup le plus favorable. De plus, on nous dit que ces conduites sont précisément d'un

intérêt vital pour la Suisse : on est donc obligé de tenir compte des possibilités techniques et du problème financier en les établissant. Il faut donc se résigner à voir notre beau pays jalonné de conduites à haute tension auxquelles il faudra s'habituer, comme autrefois aux mâts de téléphone et de télégraphe, jusqu'au jour où la force atomique permettra de se passer de ces lignes.

La *Commission consultative pour l'aménagement et la protection des rives du lac de la Gruyère* a suspendu son activité, car M. Glasson, conseiller d'Etat et directeur du Département de Justice, a pris cette affaire en main et convoque lui-même régulièrement tous les cercles intéressés à la sauvegarde des rives de ce lac artificiel à des réunions telles que celle du 16 juin. Pour le moment, il a décidé d'engager les communes les plus intéressées à faire élaborer des plans d'ensemble, leur promettant l'appui des autorités et des organisations de protection.

Propagande

Le Président a fait aux élèves de l'Ecole secondaire de Romont une conférence sur la protection de la nature illustrée des clichés en couleurs de la Commission. M. Amrein, assistant de botanique, en a fait une autre au Gesellenverein sur les plantes alpestres et leur protection, avec projections aussi. Nous avons pu acheter quelques beaux clichés de plantes protégées et autres et nous avons fait des photographies en couleurs dans la région de Finhaut-Barberine en vue d'augmenter également notre collection.

Dans le bulletin du *Verein für Heimatkunde des Sensebezirkes*, nous avons publié un article sur l'histoire de la Commission fribourgeoise pour la Protection de la nature. D'autre part, dans le même numéro consacré entièrement à l'idée de la protection de la nature, nous avons insisté sur les mesures à prendre pour protéger nos cours d'eau et nos lacs. M. L. Thürler et M. J. Jungo, membres de la Commission, y ont également traité des sujets analogues. Il serait à souhaiter que cette idée soit reprise par d'autres périodiques de caractère culturel. Il faut aussi mentionner l'activité considérable de M. L. Page, qui propage cette même idée dans la presse.

La vente de l'écu d'or en octobre s'est faite par les soins de M. Henri Esseiva, en collaboration avec notre Commission, ce qui s'est révélé utile pour vaincre certaines difficultés dans l'une ou l'autre commune du canton. Dans l'ensemble, la vente a été meilleure que l'année précédente.

Relations

La distribution assez large de notre rapport annuel auprès des maîtres d'école et dans beaucoup de cercles fait connaître à la population notre activité et nos buts. Nous gardons un contact régulier avec toutes les organisations s'occupant de questions de protection de la nature et des sites ; ainsi,

nous avons été représentés aux séances de comité et à l'assemblée générale de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux, à la Commission consultative de la Ligue à Berne et à son assemblée générale à Sempach, à l'assemblée générale de la Société d'art public à Morat, enfin à l'assemblée de la Société d'éducation à Morat.

Les différentes conférences et les démarches personnelles des membres de notre Commission ont permis de recruter quelques nouveaux membres pour la Ligue suisse pour la protection de la nature.

Finances

Les recettes sont les mêmes qu'en 1951 ; les dépenses pour les frais de secrétariat, pour les délégations, les clichés en couleurs et les réserves restent à peu près les mêmes aussi.

Membres de la Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle.

Membres : M. G. Blum, professeur.

M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.

M. J. Jungo, inspecteur cantonal des forêts.

M. P. Mayer, directeur, délégué de la section Moléson du C. A. S.

M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.

M. L. Page, professeur, Romont.

M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.

M. J. Tercier, professeur.

M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.

M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.

Le secrétariat est tenu par M. P. Brulhart.

O. BÜCHI.